

## 1 Rappel de la démarche

La concertation préalable menée par le CHU de Caen-Normandie, en tant que maître d'ouvrage, a été structurée autour de trois cycles d'échange avec les citoyens : les réunions publiques, les ateliers thématiques et les formulaires de question en ligne.

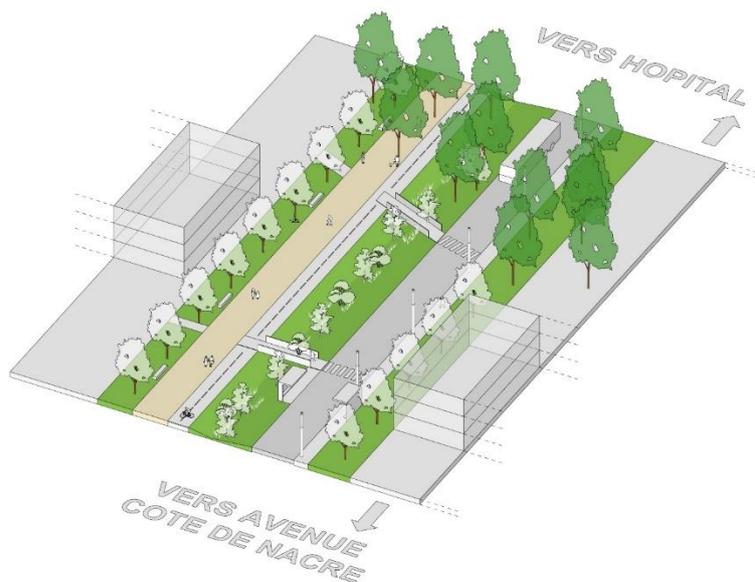
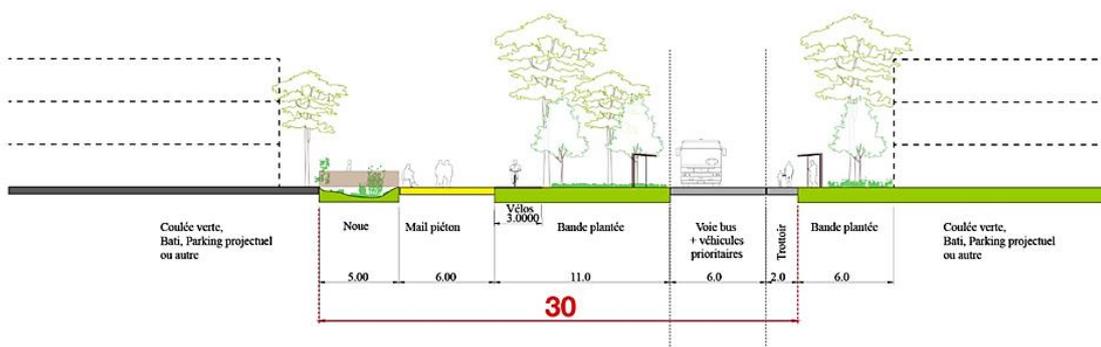
Les échanges les plus fournis se sont tenus durant les deux ateliers thématiques, portant sur la thématique « Accessibilité / transports / mobilités » pour le premier et sur la thématique « Aménagement de l'Oasis » pour le second. Pour cette raison, la majorité des enseignements tirés sont issus de ces deux ateliers.

## 2 Principaux enseignements de la démarche

### 2.1 *La thématique Accessibilité / transports / mobilités*

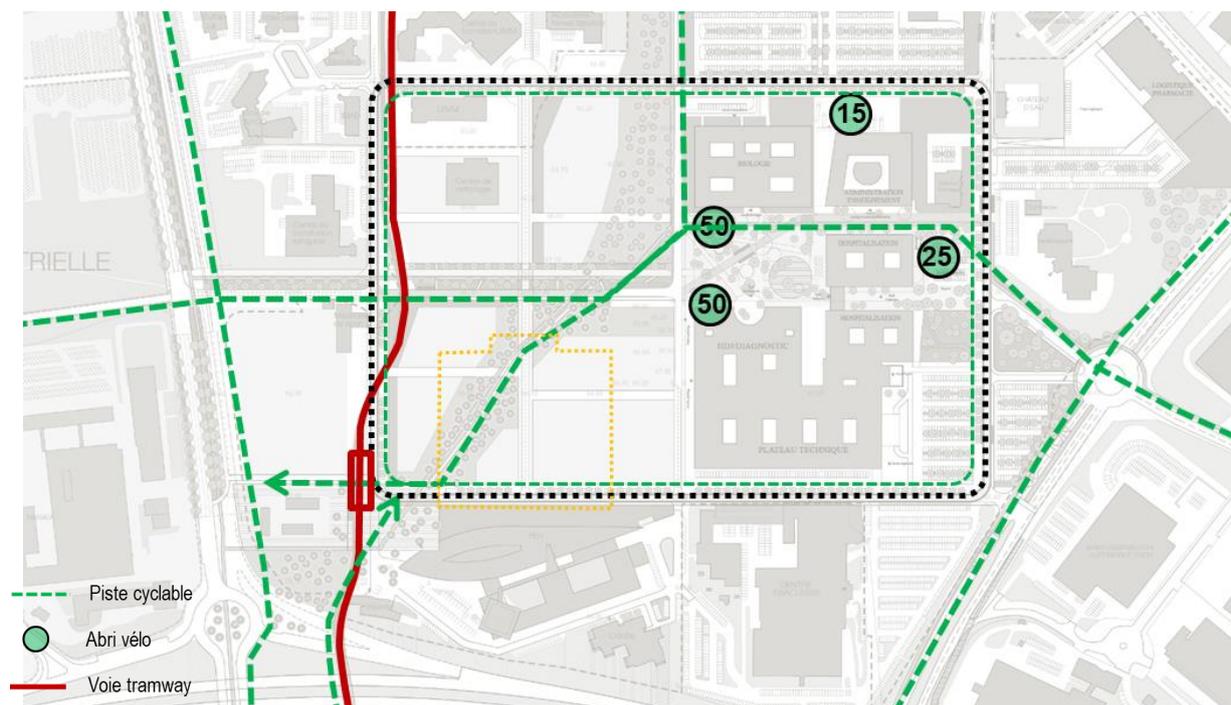
**Une part importante des réflexions a porté sur l'accès au site pour les cycles (35% des échanges/questions).**

Plusieurs citoyens présents ont interrogé les architectes sur l'implantation des pistes cyclables ainsi que sur leur dimensionnement. La nécessité d'une dissociation de ces pistes avec les voies automobiles a ainsi été formulée. Un travail a donc été mené par les architectes pour formaliser cette demande, qui a abouti à la dissociation clairement identifiée des deux types de voies. Plusieurs propositions ont été formulées et soumises au maître d'ouvrage.



Des échanges nourris ont également porté sur le nombre et de l'implantation des abris vélos, les citoyens faisant part de leur pratique habituelle et de ce qui leur semblait être la meilleure implantation sur le futur site hospitalier. Parmi les points principaux figuraient les modes de sécurisation des attaches vélos et l'importance d'une protection suffisante contre les intempéries.

Ces échanges ont permis d'affiner le plan de répartition des abris vélos (voir schéma des flux de mobilités douces ci-dessous) et de définir les modalités de sécurisation/protection des abris vélos (attache des vélos par deux points, éclairage, conception pour permettre une protection complète contre la pluie).



**Les échanges ont également porté sur le stationnement sur le futur site (30% des échanges).** La localisation des futures places de stationnement pour véhicule personnel a ainsi été abordée. Celle-ci fait encore l'objet d'échanges et n'est pas, à ce jour, définitivement arrêtée.

Les citoyens présents ont fait remonter plusieurs interrogations concernant les facilités de stationnement offertes aux personnes à mobilité réduite (PMR). Au regard des interrogations, un travail de clarification a été mené et plusieurs propositions ont été formulées, dans le respect des obligations réglementaires en vigueur.

La question de la sécurisation de ces espaces de stationnements, en particulier de nuit, a également été posée. A titre d'exemple, l'implantation prévisionnelle des éclairages sur site a été affinée en tenant compte des remarques formulées. Le traitement de cette question s'inscrit plus généralement dans le cadre des démarches de sûreté et de sécurité publique.

**La thématique de la desserte en transports en commun (15% des échanges)** a été la troisième catégorie la plus importante en nombre d'interrogations des citoyens. Parmi les points abordés figuraient l'implantation des différents arrêts de bus et la fréquence de desserte. Ces points seront traités dans une phase ultérieure du projet en lien avec les services compétents de la communauté urbaine de Caen-la-Mer.

**Les autres thématiques abordées interrogeaient le dimensionnement des différents aménagements et les principes de fonctionnement du futur « ring » (10% des échanges) :** fluidité des accès aux urgences, double sens de circulation, risque d'embouteillages. Dans la continuité de ces échanges, des études de trafic sont en cours de réalisation, en lien avec les services de la communauté urbaine, pour identifier précisément les éventuels nœuds de circulation et y apporter des réponses.

**La dernière thématique traitée concernait les modalités concrètes d'orientation sur le futur site, notamment la signalisation extérieure et la signalétique intérieure (10% des échanges).** Certains principes de signalétique ont ainsi été abordés (matérialisation des flux par des flèches, lisibilité des termes...) et seront pris en compte dans les travaux à venir.

## **2.2 La thématique « Aménagement de l'Oasis »**

A titre préalable, il convient de préciser que plusieurs questions abordées durant le premier atelier (densité de circulation, sécurisation des espaces de nuit, accessibilité) l'ont été également dans le second, le plus souvent en des

termes similaires (environ 25% des échanges). Les remarques formulées sur ces thématiques ont été traitées ensemble afin d'apporter une réponse globale et cohérente.

**Une part importante des échanges a porté sur la végétalisation des espaces extérieurs du futur site hospitalier (30% des échanges).** Les discussions se sont en grande partie arrêtées sur le choix de la végétalisation. Outre les risques allergènes qui ont été pointés, l'hypothèse de l'implantation d'une flore locale et donc résistante au climat local a été privilégiée. Ces échanges ont permis d'accompagner les paysagistes dans l'affinement de la conception de l'aménagement paysager de l'Oasis. Au regard de ces échanges, une typologie végétale, tenant compte de leur toxicité, de leur potentiel allergène mais également de leur résistance au climat local, a été réalisée et servira de base au futur plan d'aménagement.

**La seconde thématique quantitativement la plus importante concernait les différents usages souhaités sur l'Oasis (25% des échanges).** Plusieurs citoyens ont ainsi souhaité permettre l'implantation d'espaces de jeux pour les enfants. L'aménagement d'un espace en gradins, afin de constituer des espaces propices à la lecture ou à des concerts musicaux, a été évoqué à plusieurs reprises. Le maintien d'un espace sous forme de place « classique » a également été plébiscité avec l'idée de faire venir divers événements à destination des visiteurs, des patients ou des professionnels (« foodtrucks », cours collectifs etc...). Ces deux idées ont ainsi été réintégrées dans les réflexions relatives à l'aménagement de cette place « Oasis » et sont formalisés dans le croquis ci-dessous.

**Les modalités de déplacement sur la future place (10% des échanges)** ont été abordées dans leur dimension piétonne. Ainsi, la demande a été formulée de rendre facilement repérable les différentes voies de circulation entre les zones de stationnement et l'accès principal du bâtiment de soins. Un scénario conciliant logique de lisibilité et végétalisation a ainsi été travaillé par les architectes.



**L'intégration d'une logique de responsabilisation environnementale dans le projet a également été discutée (10% des échanges),** en lien avec le choix de l'engagement de l'établissement sur la voie d'une labellisation « Haute Qualité Environnementale » (HQE) pour ses futurs bâtiments. Les échanges ont ainsi permis d'enrichir la démarche et de compléter les travaux en cours sur le sujet. Une présentation de la démarche menée sera présentée une fois les travaux achevés.

**En synthèse, la démarche de concertation préalable a permis d'enrichir le projet d'un regard citoyen, relativement nouveau car externe aux logiques hospitalières. La participation, aux côtés de représentants des usagers et de professionnels de santé, de citoyens n'ayant jamais côtoyé l'hôpital pour certains d'entre eux s'est manifesté par l'émergence de nouvelles réflexions.**